

## DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2024 DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE DE MONTRÉAL

**Montréal, le 26 août 2025** – Le rapport annuel 2024 de la vérificatrice générale de la Ville de Montréal (la Ville), Mme Andrée Cossette, a été déposé hier au conseil municipal. Il présente les résultats de **9** rapports d’audit financier, de **8** audits de performance et conformité aux lois et règlements parmi lesquels 2 sont confidentiels, d’un test d’intrusion logique et de **2** redditions de comptes dont le suivi de **172** recommandations. Il s’agit du 2<sup>e</sup> rapport annuel de Mme Cossette à titre de vérificatrice générale de la Ville.

*« Notre rapport annuel met en lumière des enjeux importants qui touchent directement la performance et la rigueur de la gestion municipale. Qu’il s’agisse de la sécurité du personnel, de la saine utilisation des fonds publics ou de l’entretien des infrastructures, nos constats visent à soutenir la Ville et ses organismes dans l’amélioration continue de leurs pratiques, dans l’intérêt des citoyennes et citoyens. Le développement durable, l’urgence climatique, la qualité des services à la population et la cybersécurité demeurent également au cœur de nos audits », a déclaré Mme Andrée Cossette.*

### **Gestion des équipements de protection individuelle – Service de sécurité incendie de Montréal**

Bien que la santé et la sécurité des membres du personnel soient une priorité organisationnelle, l’audit révèle que le Service de sécurité incendie de Montréal ne gère pas avec efficacité et efficience les équipements de protection individuelle (ÉPI) tout au long de leur cycle de vie. Les lacunes touchent l’inventaire, l’entretien, la conformité, la formation des pompières et pompiers et la traçabilité des ÉPI. Ces défaillances augmentent les risques pour la santé, la sécurité et l’intégrité physique des pompières et pompiers, ainsi que l’efficacité des interventions. Des mesures correctives sont nécessaires.

### **Gestion des dépenses payées par carte d’achat corporative et des frais remboursés aux membres du personnel dans les arrondissements**

Annuellement, près de 2 millions de dollars (M\$) sont dépensés via des cartes d’achat et 0,5 M\$ sont remboursés aux membres du personnel des arrondissements de la Ville. L’utilisation de cartes d’achat et le remboursement de frais constituent des moyens simples, rapides et efficaces pour réduire les coûts administratifs et offrir une flexibilité dans la gestion de ces dépenses. Toutefois, considérant les risques rattachés à ces modes de paiement, l’efficacité des mécanismes de contrôle visant à encadrer leur utilisation est nécessaire afin d’assurer une gestion rigoureuse des fonds publics. La Ville a mis en place des mécanismes de contrôle qui nécessitent un rehaussement pour assurer une gestion rigoureuse et conforme des dépenses payées par une carte d’achat corporative et des frais remboursés aux membres du personnel, en lien notamment avec la précision des encadrements, la formalisation des règles d’attribution des cartes d’achat et l’approbation des dépenses.

### **Efficience de la gestion de l’entretien et du maintien des chaussées avant des réfections majeures**

Au cours des dernières années, une amélioration de l’état des chaussées artérielles est observée, contrairement au réseau local dont l’état global des chaussées est plus dégradé. Nos travaux d’audit nous permettent de conclure que la Ville n’a pas établi des mécanismes suffisants pour assurer une gestion efficace des interventions d’entretien et de maintien des chaussées artérielles et locales, en vue de les préserver de façon optimale, et ce, selon des niveaux de services définis. Des enjeux, comme l’insuffisance de capacité de réalisation, limitent l’atteinte des objectifs et ne permettent pas l’exécution des travaux planifiés sur le réseau artériel. Pour les chaussées locales, l’inadéquation entre les besoins financiers, les objectifs et les niveaux de services souhaités contribue à leur dégradation.

### **Gestion de la fabrication et de la remise à neuf de pièces et de composantes pour l'entretien des autobus de la STM**

La Société de transport de Montréal (STM) exploite un parc d'environ 1 844 autobus et privilégie une approche durable grâce à la fabrication et à la remise à neuf de plus de quelque 1 123 types de pièces. Malgré des investissements majeurs dans son usine du Complexe Crémazie et dans un système de gestion intégré, des inefficiences opérationnelles persistent en raison de problèmes de coordination, de planification, de gestion des stocks et d'intégration des nouvelles pièces, particulièrement pour les autobus hybrides et électriques. Ces enjeux entraînent des déséquilibres d'inventaire, des retards et des coûts additionnels. Consciente de la situation, la STM a amorcé en 2025 des actions concrètes pour optimiser la performance de ses opérations et améliorer l'efficacité de ses processus.

### **Rémunération des membres de la haute direction**

La rémunération des membres de la haute direction de la Ville et des organismes qu'elle subventionne est un sujet d'intérêt pour nombre de parties prenantes. Il importe d'évaluer si elle est établie dans le respect de la réglementation et des principes de saine gouvernance. Bien que les entités soient autonomes en matière de gouvernance et de conduite de leurs activités, leur viabilité repose largement sur des revenus financés par les fonds publics. Ainsi, la rémunération des membres de la haute direction doit être rigoureusement encadrée afin de préserver la confiance du public dans la gestion des ressources collectives et même si la divulgation de ces rémunérations n'est pas toujours légalement obligatoire; la transparence demeure essentielle. Elle permet non seulement de répondre à la sensibilité du sujet, mais aussi de justifier les décisions prises en matière de rémunération.

Nous avons relevé des écarts importants quant à la rémunération des membres de la haute direction des entités auditées, certaines rémunérations se comparant davantage au secteur privé bien que les responsabilités du secteur municipal soient très différentes. Malgré la mise en place par la Ville de directives et d'exigences en matière de gestion des ressources humaines, la Ville n'exerce pas une surveillance adéquate. L'établissement par la Ville de principes directeurs, favorisant une cohérence des conditions de travail et de la rémunération à un certain degré, est souhaitable.

### **Gestion de l'architecture d'entreprise des technologies de l'information**

L'architecture d'entreprise des technologies de l'information (TI) est essentielle pour que soient alignées les TI avec les besoins d'affaires et les objectifs stratégiques. Elle offre une vision globale des ressources informationnelles permettant l'innovation structurée et l'optimisation des actifs TI pour mieux soutenir les unités d'affaires, tout en maîtrisant les coûts. Dans l'ensemble, nous concluons que la Ville a mis en place certains mécanismes de contrôle adéquats. Cependant, des améliorations importantes sont nécessaires pour assurer une saine gestion de l'architecture d'entreprise TI. Ces éléments concernent notamment l'arrimage entre l'architecture des processus d'affaires et l'architecture des données et l'absence et la non-standardisation des gabarits d'architecture. Ces observations concorde avec le niveau de maturité initial de la Direction architecture et technologies.

### **Gestion de la surveillance de cybersécurité**

La mise en place d'une saine gestion de la surveillance de cybersécurité contribue à protéger la Ville contre d'éventuelles cyberattaques. Notre audit avait pour objectif de vérifier dans quelle mesure la Ville a mis en place des mécanismes de contrôles qui répondent aux saines pratiques de l'industrie afin de réduire les risques de pertes de disponibilités, de confidentialité et d'intégrité. Les résultats de ces travaux sont confidentiels.

### **Gestion des centres de données**

Les centres de données de la Ville hébergent des systèmes et leurs données pour différents services municipaux. Cet audit avait pour objectif d'évaluer dans quelles mesures la Ville a mis en place des mécanismes de contrôle pour la gestion des centres de données, conformément aux bonnes pratiques de l'industrie, afin de réduire à un niveau acceptable les risques d'indisponibilité des services critiques offerts aux citoyennes et citoyens. Les résultats de ces travaux pour des raisons évidentes demeurent confidentiels.

### **Suivi des recommandations**

Le taux de mise en œuvre des recommandations pour l'année 2024 s'élève à 62 %. Ceci représente une diminution comparativement à 2023 où le taux d'application se situait à 68 %. Toutefois, nous constatons que le pourcentage de recommandations accusant un retard a diminué comparativement à l'an passé pour se situer à 47 % (54 % en 2023).

### **9 audits financiers**

Le Bureau du vérificateur général a produit 9 rapports sur les états financiers de la Ville et de ses organismes, incluant pour la 1<sup>re</sup> fois le Conseil des arts de Montréal, conformément à sa planification stratégique. L'audit des états financiers consolidés au 31 décembre 2024 a été particulièrement complexe en raison de l'application de nouvelles normes comptables, de l'évaluation des coûts d'assainissement des sites contaminés et de la comptabilisation de transferts d'actifs majeurs (pont Samuel-De Champlain et le REM), entraînant retards, surcharge de travail et une opinion avec réserve liée aux partenariats public-privé. Ces défis, amplifiés par la perte d'expertise et le manque de ressources au Service des finances et de l'évaluation foncière, soulignent l'importance d'un soutien continu de la Direction générale pour répondre aux exigences croissantes des normes comptables du secteur public.

Pour lire le rapport, [consultez notre site Web](#).

-30-

**Source :**

Vérificateur général de la Ville de Montréal

**Renseignements :**

Pierre Tessier

Pierre.tessier@cominfrarouge.com